

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### PREMIER MINISTRE

#### Arrêté du 2 juillet 2018 portant approbation du plan type des plans de sécurité d'opérateurs d'importance vitale

NOR : PRMD1818234A

Le Premier ministre,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 1111-1, L. 1131-1, L. 1332-1 et suivants, R.\* 1132-3, R. 1332-12 et R. 1332-18 ;

Vu l'avis de la commission interministérielle de défense et de sécurité des secteurs d'activités d'importance vitale en date du 11 décembre 2015,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le plan type des plans de sécurité d'opérateurs d'importance vitale, annexé au présent arrêté, est approuvé.

**Art. 2.** – L'arrêté du 27 avril 2007 fixant le plan type des plans de sécurité d'opérateurs d'importance vitale est abrogé.

**Art. 3.** – Le présent arrêté est applicable sur l'ensemble du territoire de la République.

**Art. 4.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 2 juillet 2018.

Pour le Premier ministre et par délégation :

*La secrétaire générale de la défense  
et de la sécurité nationale,*

C. LANDAIS

### ANNEXE

#### PLAN-TYPE – PLAN DE SÉCURITÉ D'OPÉRATEUR

Préambule. Rapport de présentation (non classifié)

Introduction. Champ d'application du plan de sécurité d'opérateur d'importance vitale

Chapitre 1. Analyse des risques

- 1.1. Scénarios de menace
- 1.2. Evaluation des risques
- 1.3. Etudes de vulnérabilités spécifiques aux établissements, ouvrages ou installations gérés par l'opérateur prises en compte pour la détermination du ou des points d'importance vitale
- 1.4. Autres vulnérabilités à prendre en compte (notamment pour les organisations en réseau)

Chapitre 2. Mesures destinées à réduire les risques - mise en œuvre du plan VIGIPIRATE

- 2.1. Mesures spécifiques permanentes de vigilance, de prévention, de protection et de réaction
- 2.2. Mesures spécifiques temporaires et graduées de vigilance, de prévention, de protection et de réaction
- 2.3. Développement de dispositifs particuliers (politique de sécurité informatique, mesures de protection spécifique du système d'acquisition et de contrôle de données (SCADA)...)

Chapitre 3. Dispositif d'alerte et de gestion de crise

- 3.1. Prévention des crises
- 3.2. Dispositifs d'alerte et de déclenchement de l'organisation de crise
- 3.3. Organisation des cellules de crise
- 3.4. Plans de continuité et de reprise d'activité
- 3.5. Exercices de simulation

Chapitre 4. Dispositions de sauvegarde des personnes et des biens - Plans de secours

Chapitre 5. Mesures génériques de protection par type de point d'importance vitale

Chapitre 6. Relations avec les services de l'Etat - Délégué pour la défense et la sécurité

Chapitre 7. Dépendances vis-à-vis d'autres secteurs d'activités d'importance vitale

Annexe 1. Liste des points d'importance vitale

Autres annexes